



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 du mois de juillet à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, ESTEVE, FERRES, LANDES, MITSCHLER, NAAM et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s) : MME BARON-GARBETT (pouvoir MME LANDES), CAZALBOU (pouvoir M BONNAND), FONTES (pouvoir MME NAAM) et RATIER (pouvoir MME MITSCHLER).

Absent(s) excusé(s) : M RICHIR

Monsieur DE BERNARD a été nommée secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26
Pouvoirs : 4
Excusés : 1
Quorum : 14

Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

DÉLIBÉRATION N° D-2025/23

Objet : Demande de subvention Département

Le Conseil Départemental apporte son soutien, à travers le dispositif TLPJ (Temps Libre Prévention Jeunesse), aux structures jeunesse accueillant les 11-17 ans. À ce titre, le service jeunesse de la commune de Pechbonnieu peut bénéficier de cette subvention afin d'organiser des projets de prévention et des activités de sensibilisation aux pratiques numériques et aux jeux vidéo.

Comme chaque année, l'équipe d'animation de L'atelier proposera des activités et événements en lien avec les objectifs suivants :

- Donner accès à des ressources éducatives et pédagogiques autour du jeu vidéo.
- Permettre aux jeunes de sensibiliser leur entourage aux contenus pédagogiques liés au jeu vidéo.
- Accompagner les jeunes et leurs parents dans la découverte des pratiques numériques actuelles.

La ville de Pechbonnieu souhaite solliciter du Conseil Départemental de la Haute -Garonne une subvention de 3500 € au titre de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous que :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, ESTEVE, FERRES, LANDES, MITSCHLER, NAAM et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	
ABSTENTION	
NE PARTICIPE PAS	

- Autorise Madame le Maire à solliciter 3500 € auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif Temps Libre Prévention Jeunesse et à signer tout document afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire


Sabine GEIL-GOMEZ

